

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-----  
MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

-----  
DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

-----  
DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE  
-----

10  
DECRET N° 82/002 du 6/01/82 /MTPS.DGTFP.DFP.SAV.AV1

Portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1980 de certains Administrateurs des S.A.F (Administration Générale).

-----  
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

C I S A S :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
Vu la Loi n° 25-80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8/7/79 ;  
Vu la Loi n° 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;  
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres ;  
Vu le décret n° 62-430/ME du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;  
Vu le décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;  
Vu le décret n° 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres ;  
Vu le décret n° 62-426 du 29 Décembre 1962 fixant le statut des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et financiers (S.A.F) ;  
Vu le décret n° 65-170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;  
Vu le décret n° 74-470 du 31-12-1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;  
Vu le décret n° 79-154 du 4 Avril 1980 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;  
Vu le décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;  
Vu le rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;  
Vu le décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;  
Vu le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire, réunie à Brazzaville le 2 Septembre 1981.

DECRETE :

.../...

*M. M. M.*

ARTICLE 1er. - Les Administrateurs <sup>des</sup> cadres de la catégorie A Hiérarchie I des S.A.F. (Administration Générale) dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1980 comme suit :

Pour le 3° échelon A - 2 ans

BALANDA-MIAMON.	Gaston	D.B.
NZELOMON.	Raphaël	S.G. COMMERCE
<u>-- 30 Mois</u>		
DINGA	Martin	DOUANES PTE-NOIRE
MOUHOUNGU		S.G. COMMERCE
SABOUKOULOU	Boniface	"- " -

Pour le 5° échelon A-2 ans

MASSAMBA-MAMFOUK.	Aristide	S.G. PLAN
-------------------	----------	-----------

Pour le 6° échelon A-2 ans

MABOUEKI	Bernard	S.G. PLAN
----------	---------	-----------

ARTICLE 2. - Le présent Décret sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 6 Jany. 1982

Par le Premier Ministre  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et  
de la Prévoyance Sociale,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMI. -  
Le Ministre des Finances,

Bernard COMBO MAMSIION. -

Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU. -

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFP/DFP 3
- D.B. 3
- D.C.F. 2
- SGCM/BC 2
- S.G.COMMERCE 2
- DOUANES P/NOIRE 2
- S.G. PLAN 2
- INTERESSES 7